

PUISSANCE **TRI** +

Faire progresser la gestion de mes déchets

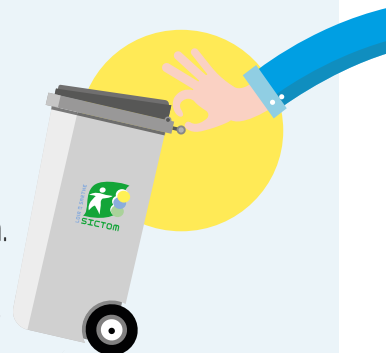
VERS UNE NOUVELLE
ORGANISATION AU
1^{ER} JANVIER 2018

www.sictomls.fr



Les bons gestes

1 Ne sortez votre conteneur que lorsqu'il est plein.



2 Tous les papiers et les emballages se trient (cf. mémo tri).



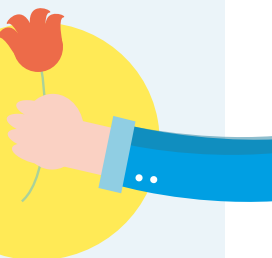
3 Bien vidés et sans couvercle, les bouteilles et bocaux en verre sont à déposer aux colonnes à verre.



4 Réutilisez ou valorisez (vendez, donnez, relookez, rénovez) vos objets qui ne servent plus ou qui peuvent être réparés.



5 Déchets de cuisine et de jardin se compostent pour obtenir un terreau utile, naturel et gratuit !



LE SICTOM
LOIR ET SARTHE,
c'est en 2017...

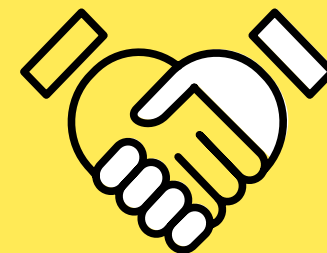
24 communes
51 000 habitants

 **21 000**
foyers

 **700**
professionnels collectés



4700
composteurs
distribués
depuis 2009



48 élus

orientent et coordonnent
la politique de gestion et
de traitement des déchets



136 kg/hab
d'ordures ménagères
collectées en 2016

Objectif pour 2020

110 kg d'ordures ménagères
collectées par an par habitant

LE SICTOM CONFIE LES SERVICES



• **Collecte des déchets** à Brangeon Environnement à Tiercé (5 camions, 11 salariés)



• **Traitement des ordures ménagères par valorisation énergétique** au SIVERT Est Anjou à Lasse (68 000 Mwh/an)



• **Tri des recyclables** à Paprec au centre de tri de Seiches sur le Loir (4 700 T de matériaux utilisables pour produire de nouveaux produits)



• **Gestion et exploitation des déchèteries** à Brangeon Environnement (12 000 T par an, 4 sites : Chateaufort, Durtal, Seiches, Tiercé)



Éditorial

André SEGUIN,
Président du Sictom Loir et Sarthe

À l'écoute de vos besoins, vos 48 élus du Sictom Loir et Sarthe ont décidé, à compter du 1^{er} janvier 2018, d'adapter le service et le mode de facturation.

En effet, très concernés, vous avez largement encouragé les futures évolutions : réduction de la fréquence pour la collecte et une tarification plus incitative. Votre facture sera désormais calculée en fonction de la taille de votre conteneur ordures ménagères et inclura 6 levées par semestre.

Entre le 1^{er} juillet et la fin décembre 2017, des agents de Brangeon Environnement, mandatés par le Sictom, viendront à votre domicile vous expliquer les évolutions à venir. Les enquêteurs détermineront avec vous la taille de conteneur la plus adaptée à vos besoins. Ils vous remettront alors votre nouveau conteneur le cas échéant ainsi qu'un dépliant explicatif sur la collecte latérale. Les conteneurs jaunes resteront inchangés.

Ces prochaines évolutions, associées à vos efforts en matière de prévention, de compostage et de tri, pourront contribuer à une baisse de votre facture. En vue d'accompagner ces changements et **pour continuer d'être acteur dans la gestion de vos déchets**, des outils d'information seront mis à votre disposition tout au long du second semestre 2017.

Ensemble, préservons notre environnement et maîtrisons notre facture. Nous comptons sur vous, comme vous pouvez compter sur les services du SICTOM Loir et Sarthe, pour répondre à toutes vos questions.

« Ensemble, préservons notre environnement et maîtrisons notre facture. »

Mon conteneur ordures ménagères

Le service de collecte est obligatoire pour tous les usagers résidant sur le territoire du SICTOM Loir et Sarthe y compris les résidences secondaires.

AUJOURD'HUI

Chaque usager est équipé d'un conteneur ordures ménagères en fonction de la taille de son foyer.

DEMAIN

Le SICTOM Loir et Sarthe laisse le choix à l'usager de la taille de son conteneur parmi les 3 volumes suivants : 120 L, 240 L ou 360 L.

Quand ?

Au 2^e semestre 2017.

Le calendrier de passage des agents du SICTOM dans votre commune sera consultable sur www.sictomls.fr

Comment ça marche ?

- Environ 1 mois avant, un courrier vous confirme les dates de passage dans votre commune. Un agent de notre prestataire, (Brangeon Environnement), passera à votre domicile pour vous informer sur les évolutions du service et déterminer avec vous le conteneur le plus adapté à vos besoins que vous aurez choisi.
- En cas d'absence, l'agent déposera dans votre boîte aux lettres un avis de passage permettant de contacter nos services.

Pourquoi changer ?

Une nouvelle grille tarifaire sera mise en place au 1^{er} janvier 2018 et tiendra compte du volume du conteneur choisi.

Que devient mon conteneur ?

Les conteneurs repris seront réutilisés ou recyclés.

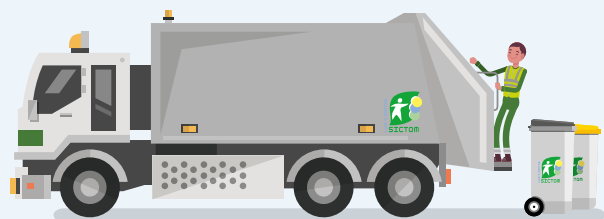
Aucun changement pour le conteneur jaune.



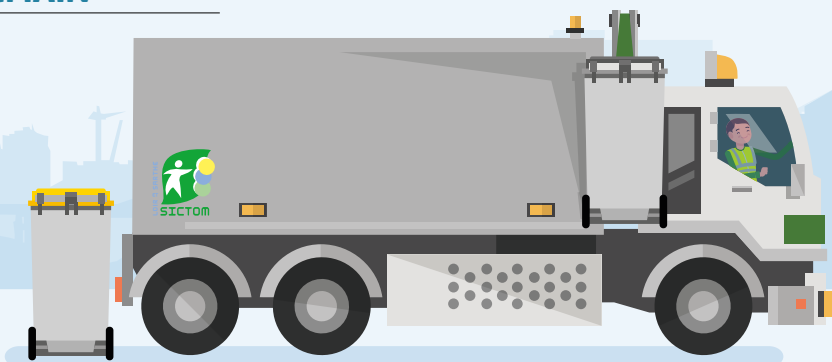
Ma collecte

AUJOURD'HUI

Le camion de collecte bi-compartmenté passe chaque semaine devant chaque habitation ou point de regroupement en bout de chemin pour collecter mes deux conteneurs ordures ménagères et recyclables.



DEMAIN



Le camion de collecte bi-compartmenté passera **tous les 15 jours** pour le ramassage de mes deux conteneurs ordures ménagères et recyclables. Cette collecte s'effectuera par un bras latéral manipulé par le chauffeur depuis sa cabine.

Quand ?

Ces évolutions entreront en application à partir du 1^{er} janvier 2018. Le calendrier de collecte 2018 sera adressé à chaque usager fin décembre 2017.

Comment ça marche ?

Pour la collecte latérale, les conteneurs devront être disposés sur le marquage au sol, **poignée opposée à la voie de circulation.**

Pourquoi changer ?

Le service se rationalise au regard des efforts de tri et de réduction observés. Le conteneur ordures ménagères est déjà présenté en moyenne moins d'une fois sur deux et 60 % des usagers sont favorables à la réduction de la fréquence de collecte.

Le mode de collecte par bras latéral permettra d'optimiser la qualité de travail et la sécurité des agents de collecte.

Ma facture

AUJOURD'HUI

1 part fixe : identique pour tous les foyers

+ 1 part variable : indexée sur le nombre de personnes au foyer

- une remise en fonction du nombre de présentation de votre conteneur ordures ménagères l'année passée jusqu'à un seuil de 26 levées par an.

1 facture : une fois par an

DEMAIN

Un forfait

En fonction du volume du conteneur d'ordures ménagères choisi par l'usager, 6 levées incluses par semestre intégrant les coûts fixes du service (collecte / déchèterie / tri / traitement ...)

Le relevé de la consommation réelle du service sur un semestre au-delà de 6 levées par semestre.

Quand ?

À partir du 1^{er} janvier 2018.

La nouvelle grille des tarifs vous sera communiquée lors de l'enquête.

Pourquoi changer ?

Cette nouvelle grille de tarification se veut plus incitative, elle récompensera de façon plus visible le geste de tri et les efforts de chaque usager en faveur de la réduction des déchets.

2 factures/an :

1 par semestre échu (en septembre et en janvier)



DEUX CAS PARTICULIERS

Vous vivez en appartement

Pour les conteneurs collectifs en immeuble, une **facture** unique est adressée au gestionnaire qui en répartit le montant entre tous les habitants selon ses propres critères.

Vous êtes un professionnel

Le service n'est pas obligatoire, le Sictom le propose aux entreprises qui choisissent d'y adhérer ou pas. Les évolutions du service et du mode de facturation seront communiqués à partir du 1^{er} septembre par les agents du SICTOM lors de visites en entreprise.

POUR EN **SAVOIR**  **+**

“**9 agents**”
à votre service

SICTOM Loir-et-Sarthe
103 rue Charles Darwin
49125 TIERCE
Tél. 02 41 37 56 89
sictom@loir-sarthe.fr

